



02/08/2024
COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

0000331007

Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques

Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch
Hôtel de Ville
1, Esplanade Edmond Doré
BP 50105
33164 La Teste de Buch

Paris, mardi 30 juillet 2024,

Monsieur le Maire,

J'accuse bonne réception de la copie du courrier que vous avez fait parvenir au Président de la République concernant les adaptations souhaitées à la loi SRU et notamment son article 55.

Nos communes touristiques sont toutes impactées par l'article 55 de la loi SRU et désormais encore plus avec le Zéro Artificialisation Nette. En effet, elles sont contraintes par l'environnement et soucieuses de permettre aux populations locales de pouvoir se loger dans leurs territoires.

Notre Association a collaboré avec le Cabinet du Ministre Guillaume KASBARIAN sur le projet de loi pour un logement abordable pour aboutir à la prise en compte de la différenciation des communes. Malheureusement, les travaux ont été stoppés par la dissolution de l'Assemblée nationale.

Nous avons pleinement conscience des difficultés que vous rencontrez : nous reprendrons les échanges avec le nouveau Gouvernement, notamment sur les dispositifs d'accompagnement et les critères d'exemption à prévoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.



Philippe SUEUR
Président de l'ANETT
Maire d'Enghien-les-Bains
1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental du Val d'Oise